



Fin d'abonnement avec canalsat

Par **jppetgege**, le **09/05/2008 à 09:48**

En Novembre 2007 j'ai signifié à CANALSAT mon désir de résiliation à l'échéance du contrat soit fin février 2008. Sans réponse de leur part j'ai envoyé une nouvelle lettre de résiliation en janvier 2008 et obtenu en retour une lettre de CANALSAT me confirmant que ma demande était prise en compte.
Début Mars CANALSAT a prélevé une mensualité de 31,90 euros que je leur ai immédiatement demandé par lettre de me rembourser dans les plus brefs délais
Non seulement ils n'ont pas donné suite à ma demande de remboursement mais ils ont prélevé une nouvelle mensualité en Avril 2008. Je leur ai alors adressé une nouvelle demande de remboursement pour les 2 mensualités en recommandé+AR, ils ont répondu en arrêtant les prélèvements mais sans parler de remboursement, ils considèrent au contraire que mon abonnement a été actif jusqu'à fin Avril 2008.
A quel juridiction et comment puis-je demander une intervention pour le remboursement des prélèvements abusifs?

Par **bulle972**, le **11/05/2008 à 09:17**

Bonjour
Les deux premières lettres ont été envoyées avec AR auprès de la société ?

Par **jppetgege**, le **11/05/2008 à 09:39**

Les 2 premières lettres n'ont pas été envoyées avec AR en conformité avec les indications données sur le site CANALSAT: >. Par contre ils ont répondu à ma lettre de résiliation de Janvier 2008 notant avec regret mon désir de résiliation à fin Février 2008, ils n'auraient donc jamais dû prélever les mensualités de Mars et Avril 2008 puisqu'ils avaient accepté ma

résiliation dès Janvier 2008. J'ai, bien entendu conservé leurs lettres. ainsi que le double des miennes.